



16 mai 2013

(13-2563)

Page: 1/1

Original: anglais

**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE FABRIQUE
OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET AUTRES
PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE
APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC
ET À LEUR EMBALLAGE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par la Norvège

La communication ci-après, datée du 13 mai 2013 et adressée par la délégation de la Norvège à la délégation de l'Australie, à la délégation de Cuba et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Les autorités de mon pays m'ont chargé de demander, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord de l'OMC sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, que la Norvège soit admise à participer aux consultations demandées par Cuba le 3 mai 2013 dans une communication distribuée aux Membres le 7 mai 2013 et intitulée *Australie – Certaines mesures concernant les marques de fabrique ou de commerce, les indications géographiques et autres prescriptions en matière d'emballage neutre applicables aux produits du tabac et à leur emballage* (WT/DS458/1).

La Norvège met actuellement en œuvre des révisions de sa propre politique en matière de tabac et a déjà mis en place un certain nombre de mesures visant à réduire l'usage du tabac. Elle a donc un intérêt commercial substantiel dans le présent différend.

La Norvège attend la réponse de l'Australie à la présente demande.
